

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 11 juillet 2024****Délibération n° 18**

L'an deux mille vingt quatre, le onze juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 05 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
18/07/2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Aurélie CHAMBON

Absent(e)s :

Madame Michelle MICHEL, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 21H45

Rédacteur : Delphine DUNIS Affaires Scolaires

<u>Objet</u> :	Aides aux oeuvres de vacances et aux séjours à caractère pédagogique : participation
-----------------------	--

Rapporteur : Marlène LASHERME

Depuis de nombreuses années, la ville du Puy-en-Velay accorde des aides financières pour les séjours à caractère pédagogique et les œuvres de vacances.

Ces aides sont versées en faveur des familles domiciliées sur la commune du Puy-en-Velay, pour les enfants âgés de moins de 18 ans, qui participent à des séjours organisés par des associations, établissements scolaires, centres de vacances ou à des activités organisées par les centres de loisirs.

En application des délibérations du 20 janvier 2012 et du 8 avril 2022 et conformément aux tableaux récapitulatifs annexés à la présente, il convient de procéder au versement des aides aux œuvres de vacances pour un montant de 568,00 € ainsi que des aides aux séjours à caractère pédagogique pour un montant de 2 173,00 €.

Le montant global est donc de 2 741,00 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/07/2024

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Enfance du 19/06/2024

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le montant des aides aux œuvres de vacances de 568,00 € ainsi que des aides aux séjours à caractère pédagogique pour un montant de 2 173,00 € tels qu'ils figurent aux tableaux annexés à la présente délibération et pour un montant global de 2 741,00 €,
- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation : Nature : 65748 - Chapitre : 65 - Sous fonction : 288.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 11 juillet 2024,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 11 juillet
2024